

La fonction publique emploie près du quart de la population active en Guadeloupe

En 2011, 37 260 personnes travaillent dans la fonction publique en Guadeloupe. La région enregistre l'un des taux d'administration les plus élevés de France (9,2 %). Les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique (État, Hospitalière, et Territoriale), représentent 22,7 % de la population active guadeloupéenne (18,7 % en France métropolitaine). Comme dans les autres DFA et en métropole, les agents de catégorie C sont les plus nombreux. En Guadeloupe, comme en Martinique, la fonction publique est fortement féminisée (61 %). Par ailleurs, la Guadeloupe fait partie des régions ayant les fonctionnaires les plus âgés (23 %).

La Guadeloupe compte en 2011, 37 260 agents de la fonction publique. Le taux d'administration de la Guadeloupe est parmi les plus élevés des régions françaises. Rapportés à la population totale, ces effectifs donnent à cette région un taux qui atteint 9,2 %. Celui-ci reste supérieur à la moyenne nationale (8,5 %). A titre de comparaison, la Martinique détient le taux le plus élevé avec 10,3 %, tandis que le Limousin affiche un taux à 7,3 %. A l'échelle départementale, la Guadeloupe se classe loin derrière Paris (15,8 %) qui héberge un nombre important de ministères et de sièges sociaux des administrations, la Corse-du-Sud (10,5 %) et la Martinique. Au niveau des DOM, ce taux est identique à celui de la Réunion, mais est inférieur à la Guyane (9,4 %).

En 2011, les fonctionnaires représentent 22,7 % de la population active guadeloupéenne, un peu moins qu'en Martinique (24,4 %). Ce taux beaucoup plus élevé que celui de la Métropole, 18,7 %, reste cependant loin du taux de la Guyane qui atteint 30 %. Ces taux élevés s'expliquent par les taux d'activité plus faibles que connaissent les départements d'Outre-Mer par rapport à la métropole, 56,5 % contre 51,9 % en Guadeloupe.

La fonction publique d'État prédomine

En Guadeloupe, avec près de 16 000 fonctionnaires, la fonction publique d'État (FPE) est le plus gros employeur de la fonction publique, suivie de près par la fonction publique territoriale (FPT) et loin devant la fonction publique hospitalière (FPH).

La FPE représente 43 % de l'emploi public. C'est l'un des taux les plus élevés des DOM après la Guyane,

49 %. Il atteint 41 % à la Réunion et 39 % en Martinique. Le taux d'administration d'État, nombre d'agents de la FPE rapporté à la population totale de la Guadeloupe est de 4 % en 2011. Identique à celui de la Guadeloupe, il est proche du taux métropolitain et de la Réunion (3,8 %) mais reste inférieur du taux de Guyane (4,6 %).

La FPT guadeloupéenne compte 15 000 agents. Elle emploie 40 % des fonctionnaires comme en Martinique, légèrement plus qu'en Guyane 38 %, mais nettement moins qu'à la Réunion, 47 %. De manière générale la FPT est surreprésentée dans les DOM par rapport à la France hexagonale 34 %. Les DOM détiennent les taux d'administration territoriaux les plus élevés de France. Ils sont nettement supérieurs à la moyenne nationale (2,9 %). Ce taux d'administration est de 3,7 % en Guadeloupe proche de celui de la Guyane (3,6 %), atteint 4,1 % en Martinique et 4,3 % à la Réunion.

Les agents de la FPH sont les moins nombreux. Ils ne représentent que 17 % des fonctionnaires en Guadeloupe contre 21 % en Martinique, 12 % en Guyane et à la Réunion. Le taux d'administration hospitalier de cette région s'élève à 1,6 %. Inférieur à celui de la France hexagonale (1,8 %), il reste parmi les moins élevés de la France, loin derrière la Martinique, 2,1 % mais précède la Guyane, 1,2 % et la Réunion, 1,1 %.

Peu de cadres dans la fonction publique territoriale

En Guadeloupe, 11 872 agents de la fonction publique sont de catégorie A (32 %), 6 014 de catégorie B (16 %)



Répartition des effectifs selon le versant de la fonction publique

	Guadeloupe		DOM		France métropolitaine	
	Effectifs	Proportion (en %)	Effectifs	Proportion (en %)	Effectifs	Proportion (en %)
Fonction publique d'État	15 952	42,8	73 299	42,0	2 386 002	44,9
Fonction publique hospitalière	6 375	17,1	26 136	15,0	1 119 070	21,1
Fonction publique territoriale	14 933	40,1	75 104	43,0	1 806 726	34,0
Ensemble	37 260	100,0	174 539	100,0	5 311 798	100,0

Champ d'étude : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail, France (hors Mayotte) 6 902 militaires, dont l'adresse le DOM de résidence n'est pas indiquée, sont hors champ.

Champ : Insee (y.c contrats aidés).

Source : SIASP 2011.

et 19 165 de catégorie C (51 %) et 209 agents de la fonction publique (1 %) ont une catégorie hiérarchique indéterminée. Cette répartition est très proche de celle de la Martinique (respectivement 29 %, 17 %, 51 %), de la Guyane (35 %, 15 %, 48 %), de la France métropolitaine (32 %, 20 %, 46 %). Mais selon le versant de la fonction publique, ces proportions varient considérablement. Alors que la catégorie A est très importante dans la FPE (57 %), elle l'est nettement moins dans la FPH (32 %) et surtout dans la FPT qui ne compte que 5 % de catégorie A. Inversement, la catégorie C prédomine dans la FPT, 87 %. Elle est de 46 % dans la FPH et de 21 % dans la FPE. Quel que soit le versant de la fonction publique, les agents de catégorie B ne sont pas très nombreux. Dans la FPE et la FPH, ce taux atteint 22 % et pour la FPT il n'est que de 8 %.

En 2011, 80 % des agents de la fonction publique sont titulaires, 13 % sont non titulaires et 2 % bénéficient d'un contrat aidé, les autres catégories (ouvriers d'État, maîtres du privé, assistantes maternelles, militaires, statut divers) constituent 5 %. La FPE et la FPH emploient 17 % de non titulaires, la part est de 9 % dans la FPT. Contrairement aux deux autres, la FPH détient une part non négligeable « d'autres catégories et statuts », 10 %. Par contre, les contrats aidés sont inexistant au sein de la FPH alors qu'ils représentent 3 % dans la FPE et FPT. La FPT concentre le plus grand nombre de titulaires 87 %, cette part tourne autour de 75 % pour les autres versants. L'approche Insee qui prend en compte les contrats aidés a été privilégiée à celle de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) qui ne les prend pas en compte.

Répartition des effectifs par statut et contrat, catégorie et sexe

	FPE	FPH	FPT	Ensemble
Statut et contrats aidés (en %)				
Titulaires	74,9	73,6	86,9	79,5
Non titulaires	16,9	16,6	8,5	13,5
Militaires	0,1	///	///	0,1
Autres catégories et statuts	4,9	9,8	1,9	4,5
Contrats aidés	3,3	0,0	2,7	2,5
Catégorie hiérarchique (en %)				
Catégorie A	56,6	32,0	5,4	31,9
Catégorie B	21,7	22,1	7,7	16,1
Catégorie C	20,7	45,9	86,6	51,4
Indéterminée	1,0	0,0	0,4	0,6
Sexe (en %)				
Femme	60,5	68,4	59,2	61,3
Homme	39,5	31,6	40,8	38,7

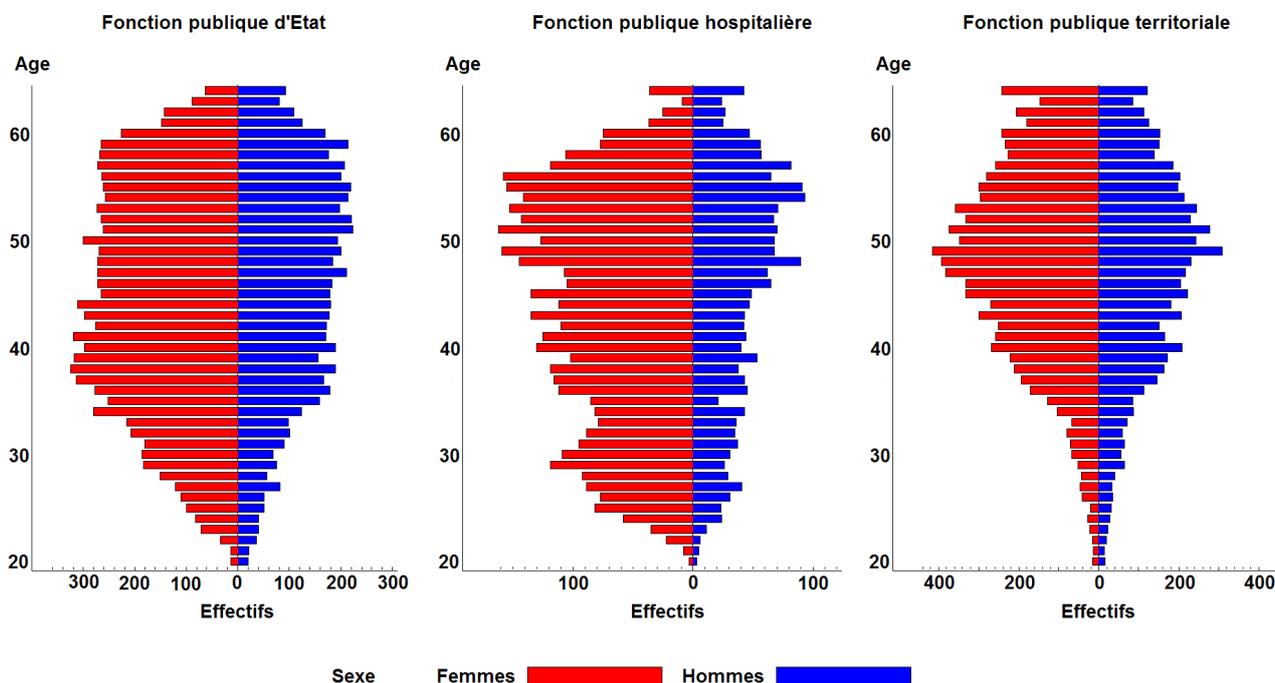
/// : Absence de résultat due à la nature des choses

Champ : Insee (y.c contrats aidés).

Champ d'étude : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail dans la fonction publique d'état.

Source : SIASP 2011, établissement employeur.

Pyramide des âges des trois fonctions publiques en Guadeloupe en 2011



Champs d'étude : Postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011.
 Source : SIASP 2011, établissement employeur.

Prédominance féminine dans la fonction publique guadeloupéenne

En Guadeloupe, les femmes sont majoritaires dans la fonction publique. Quelle que soit la catégorie, leur part oscille autour de 61 %. Si cette forte féminisation se retrouve en Martinique et en France métropolitaine, pour la Guyane l'écart se resserre entre les deux sexes, 48 % d'hommes et 55 % de femmes. Pour les Guadeloupéens comme pour les Guadeloupéennes, la répartition des catégories est sensiblement la même, avec une forte proportion de catégorie C, respectivement 53 % et 51 %. La répartition des statuts pour les deux sexes est très proche. Mais les femmes sont plus touchées par la précarité de l'emploi avec 3 % d'agents féminins concernés par les contrats aidés.

La FPH est la plus féminisée des versants de la fonction publique avec 68 % de personnel féminin. Cette part est de 61 % pour la FPE et de 59 % pour la FPT. La distribution des catégories pour les deux sexes est semblable dans les trois fonctions publiques. Dans la FPE, les hommes sont aussi nombreux que les femmes dans la catégorie A et il en est de même pour la catégorie C dans la FPT. Pour ces deux versants, les plus forts contingents d'agents se trouvent dans ces deux catégories.

Les fonctionnaires de la Guadeloupe parmi les plus âgés de France

En Guadeloupe, 23 % des agents de la fonction publique sont âgés de 55 ans et plus. Elle se trouve dans le peloton de tête des régions ayant les fonctionnaires les plus âgés. La Martinique suit de près (22 %), mais la France hexagonale, la Guyane et la Réunion se classent loin derrière (15 %). Seulement 2 % des agents ont moins de 25 ans. Parmi les moins de 34 ans, la proportion de cadres A est la plus élevée, 39 % alors que pour les autres classes d'âge, la catégorie C reste la plus importante. Par ailleurs, 43 % des effectifs de cette même tranche d'âge occupent un emploi précaire (contrats aidés et non titulaires). C'est la FPT qui recense le personnel le plus âgé, 25 % d'entre eux ont 55 ans et plus. Les moins de 34 ans sont peu présents (9 %). Dans la FPH, les 55 ans et plus sont aussi nombreux que les moins de 34 ans. Le taux élevé de la tranche des 45-54 ans s'explique par la mise en place de la décentralisation dans les années 1980.

Marcelle Jeanne-Rose



Encadré méthodologique

En France, la fonction publique est composée de trois versants (État, territoriale et hospitalière), qui ensemble, emploient 5,5 millions d'agents au 31 décembre 2011 (y compris les contrats aidés). Près de la moitié appartient à la fonction publique de l'État (45 %), un tiers (34 %) à la fonction publique territoriale et un cinquième (21 %) à la fonction publique hospitalière. Au sein de chacun de ces versants, les agents se répartissent en trois catégories hiérarchiques, les catégories A, B et C. La base de données SIASP correspond à une approche juridique de l'emploi public. En effet, cette base n'est pas prévue pour une approche économique car elle n'intègre pas, par exemple, les agents de la poste, d'EDF ou de France Telecom. Dans cette approche juridique, seuls les individus travaillant pour des personnes morales et organismes soumis au droit administratif sont comptabilisés. Dans ce papier, l'approche Insee qui prend en compte les contrats aidés a été privilégiée à celle de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) qui ne les prend pas en compte.

Source

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il est alimenté par les fichiers mensuels de paye de l'État pour la majorité des agents relevant de la FPE et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour ceux relevant de la FPT et de la FPH ainsi que pour une partie de la FPE. Siasp décrit pour chaque agent la nature de l'emploi, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Il intègre des concepts et variables caractéristiques de la fonction publique, liés notamment au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice, etc.).

Siasp vise à assurer une cohérence maximale en matière de conditions d'emploi et de revenus entre les salariés des trois versants de la fonction publique et met en oeuvre des concepts comparables à ceux retenus pour le champ salarié du secteur privé. Reposant sur des données individuelles, il permet notamment de traiter de la multi-activité et d'alimenter le panel tous salariés.

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Le tracé de chacun des versants (État -FPE, Territoriale- FPT et Hospitalière-FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Les définitions, concepts et périmètres relatifs aux agents des trois versants de la fonction publique sont précisés dans la rubrique Siasp de « Sources et Méthodes » sur insee.fr.

Bibliographie

Insee Première n°1442, « En 2010, 5,5 millions de salariés travaillent dans la fonction publique », avril 2013.

Insee Première n° 1460, « L'emploi dans la fonction publique en 2011 », juillet 2013.

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15 /mn)

Directeur de la publication : Georges-Marie GRENIER

Rédactrice en chef : Béatrice CELESTE

Fabrication : Typhenn LADIRE

© INSEE Antilles-Guyane - 2013